



SO WHAT ?

N° 38

Editorial



Comme nous l'avions pressenti le mois dernier, le mois de mai aura été chargé pour le Royaume-Uni. Entamé avec les [élections locales du 1^{er} mai et la victoire retentissante](#) du parti d'extrême droite *Reform UK*, poursuivi avec un [sommet Royaume-Uni/Union européenne](#) inédit tant dans sa forme que dans les avancées qui y ont été actées ainsi qu'avec un [début d'accord commercial](#) avec les États-Unis, ce mois de mai 2025 s'achève sur la [signature de l'accord international](#) restituant la souveraineté de l'Archipel des Chagos à l'Île Maurice, quelques huit mois après son annonce officielle.

Si l'actualité internationale ne s'est guère apaisée, une partie des difficultés et défis qu'elle représentait pour le gouvernement de Keir Starmer depuis son arrivée au pouvoir est désormais derrière lui – ce qui ne veut pas dire que de nouveaux ne se profilent pas désormais, tant sur le plan international et européen que sur le plan interne. Les allers et retours sur les économies souhaitées par sa Chancelière de l'Échiquier et ministre chargé des Finances, Rachel Reeves, notamment concernant le [Winter Fuel Payment](#) (une allocation versée à l'ensemble des retraités afin de contribuer à leurs dépenses énergétiques), en témoignent. Le retour à l'ordre du jour au début du mois de juin de l'emblématique texte sur la fin de vie, en examen en commission depuis la fin janvier, ne devrait pas manquer de raviver les [tensions qui avaient entouré son adoption en première lecture](#).



© Reuters

Convergences et divergences des droits de l'UE et britannique post-Brexit : what's in a promise ?

Il aura fallu attendre un peu moins d'un an pour que la [promesse d'une remise à zéro](#) des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne répétée par Keir Starmer depuis les dernières élections générales commence à se concrétiser. Particulièrement attendu dans un contexte de tensions internationales exacerbées, en particulier avec les États-Unis de Donald Trump, le sommet Royaume-Uni/Union européenne du 19 mai a permis à la fois d'entériner des avancées annoncées et de consacrer des compromis espérés, mais aussi, et surtout, de faire quelques annonces surprises.

L'annonce d'un partenariat renforcé sur le plan de la défense entre Union européenne et Royaume-Uni n'a ainsi guère surpris, dans la mesure où, comme a pu [le rappeler Aurélien Antoine pour le Club de juristes](#), il s'agit d'un domaine relativement préservé par les tensions liées au Brexit.

La guerre en Ukraine et les atermoiements américains concernant le maintien (ou non) de leur soutien militaire du début de l'année ont ainsi entériné la proximité des défenses européennes et britanniques, à plusieurs reprises [affichée](#) et [revendiquée](#) de [part](#) et [d'autre](#) de la Manche. Le sommet du 19 mai aura donc permis la signature d'un Partenariat en matière de sécurité et de défense (*Security and Defence Partnership*). S'il ne faut pas minimiser l'avancée que ce partenariat représente, il faut aussi souligner qu'en l'état, il se [distingue assez peu des accords signés par l'Union](#)

[européenne avec d'autres États tiers](#), en ce qu'il consacre essentiellement un principe de coopération et de dialogue entre UE et Royaume-Uni, notamment fondé sur son intégration au sein de la Politique de sécurité et défense commune. Les modalités pratiques de la concrétisation de cet accord restent encore floues sur des points essentiels. La question de la stratégie industrielle européenne de défense n'est ainsi pas abordée, et les modalités exactes de la participation du Royaume-Uni à la politique de défense commune restent à discuter, [que ce soit sur le plan financier ou sur la représentation des intérêts britanniques aux côtés des États membres](#).

Il y a cependant des signaux positifs quant à la bonne volonté des deux parties. On signale ainsi la [Déclaration commune](#) (*Joint Statement*) qui rappelle l'attachement de l'Union européenne et du Royaume-Uni aux valeurs fondamentales de protection des droits fondamentaux, de prééminence du droit et de respect du droit international. De manière peut-être plus pragmatique, il faut aussi souligner le compromis majeur atteint en matière de pêche. Ce compromis n'est peut-être pas sans lien avec l'issue du conflit qui opposait le Royaume-Uni à l'Union européenne en matière de pêche du lançon (*sandeel*, nous avons évoqué ce conflit [l'année passée](#) ainsi que dans la lettre de [janvier 2025](#)), puisque la Cour permanente d'arbitrage de la Haye a rendu au début de mois de mai une [sentence défavorable au Royaume-Uni](#). Plus globalement, la double question des quotas de pêche et de l'accès aux eaux britanniques pour les navires européens (et, en premier lieu, français) est un nid de tensions plus ancien que le Brexit lui-même, et le compromis finalement acté a une dimension transactionnelle pour les deux parties. Si le Royaume-Uni a consenti à étendre l'accès temporaire à ses eaux jusqu'en 2038 (au lieu de 2026), il a aussi obtenu l'ouverture de discussions autour d'un accord en matière de contrôles sanitaires et phytosanitaires, de nature à alléger les contrôles douaniers que les autorités britanniques peinent toujours à rétablir concernant les produits alimentaires. L'enjeu est ainsi, à terme, de créer une [zone commune d'échanges entre l'Union et le Royaume-Uni](#), sous réserve que le Royaume-Uni reste aligné avec les règles européennes en matière sanitaires et vétérinaires et sous le

contrôle de la Cour de justice... ce qui n'a rien de surprenant, mais qui n'a pas manqué de [faire réagir les plus hostiles](#) au rapprochement avec l'UE. La majeure partie des acteurs économiques et politique (y compris le DUP, [parti unioniste irlandais](#)) a plutôt salué cette avancée.

Si la défense, la pêche et le commerce concentrent les grandes avancées du sommet du 19 mai, quelques annonces n'ont pas manqué de surprendre. Alors que le gouvernement de Keir Starmer [se refusait à amorcer des discussions sur ce point](#), la question du retour du Royaume-Uni au sein du système Erasmus+ et du rétablissement d'une forme de liberté de circulation au bénéfice des jeunes européens et britanniques est [désormais sur la table](#). Là encore, il s'agit d'une déclaration de principe qui nécessitera probablement de [longues négociations avant d'être concrétisée](#). Dans la mesure où elle s'accompagne de [l'annonce d'une simplification des contrôles douaniers](#) imposés aux britanniques au sein de l'Union européenne, il faut toutefois reconnaître l'avancée que ces discussions représentent sur la longue route d'une réelle normalisation des rapports entre les deux partenaires.

Cette normalisation résonne tout particulièrement avec le bilan tiré par le *Think-Tank UK in a Changing Europe* de [cinq ans de législation britannique post-Brexit](#). Comme nous avons pu régulièrement l'indiquer, ce bilan n'est pas exactement conforme aux discours politiques qui ont entouré la campagne référendaire, ainsi que la période de négociation des accords de retrait. Il n'y a pas eu de dérégulation massive et il n'y a pas non plus eu une véritable politique de divergence réglementaire - si ce n'est dans quelques domaines, bien davantage symboliques que techniques (rappelons-nous du rétablissement [des unités de mesure impériales](#), et de la [vente de champagne à la pinte](#) par le précédent gouvernement conservateurs). Comme en témoigne les derniers textes adoptés par l'actuel gouvernement travailliste, l'enjeu est bien davantage de ne pas laisser se creuser des divergences réglementaires dites « passives », c'est-à-dire des situations où les règles européennes maintenues dans le droit britannique demeureraient dans leur état pré-Brexit, alors que celles effectivement appliquées au sein de l'Union européenne (et,

pour partie, en Irlande du Nord) auraient été modifiées. La situation se présente déjà en matière de standards environnementaux et de standards de sécurité, d'où [l'introduction, en septembre 2024, du *Product Regulation and Metrology Bill*](#), destiné à permettre au gouvernement de reproduire en droit britannique les amendements et modifications des règles européennes en la matière par le biais de *secondary legislations*. Si l'objectif affiché est d'éviter autant que possible que les divergences réglementaires ne placent le marché britannique dans une situation défavorable vis-à-vis du marché européen, on ne peut s'empêcher de souligner l'ironie de la situation... en particulier si on confronte ce projet de loi au [Retained EU Law \(Revocation and Reform\) Act de 2023](#) (qui, pour rappel, donne au gouvernement le pouvoir d'abroger et modifier les règles européennes maintenues en droit britannique via, là encore, des *secondary legislations*).

Une série de réussites sur le plan international...

Outre le rétablissement d'un dialogue normalisé avec l'Union européenne, le mois de mai aura été couronné par [une série d'autres réussites sur le plan des relations internationales du Royaume-Uni](#). Alors que les revirements incessants de Donald Trump laissent peu de place à l'optimisme, Keir Starmer est effectivement parvenu à négocier un « [mini-accord commercial avec les États-Unis](#) » visant à protéger plusieurs secteurs de l'industrie britannique. Le gouvernement a ainsi obtenu la réduction de 27,5 à 10 % des tarifs douaniers imposés aux véhicules britanniques (dans la limite de 100 000 voitures par an), la suppression totale des tarifs de 25 % annoncés au début de l'année pour les exportations d'acier et d'aluminium (en contrepartie de la suppression des tarifs pour l'importation d'éthanol américain) ainsi qu'un accord concernant l'importation de bœuf américain.

Les enjeux étaient de taille, en particulier concernant les secteurs de l'automobile et de la sidérurgie particulièrement touchés par la guerre commerciale américaine. Keir Starmer a ainsi réussi le petit exploit [d'être le premier chef de gouvernement à parvenir à un accord avec les États-Unis](#). Si le reste des exportations britanniques restent soumises

aux tarifs douaniers de 10 % imposés par Donald Trump, quelques promesses ont été faites concernant les industries pharmaceutique et aéronautiques. Les promesses n'engageant que ceux qui les ont faites, reste à savoir combien de temps la relation américo-britannique résistera aux voltes-faces successives du président Trump – la dernière en date menaçant l'Union européenne d'une hausse à 50 % des tarifs douaniers... [avant de la suspendre, deux jours plus tard](#).

Les relations transatlantiques du Royaume-Uni n'étaient pas la seule préoccupation internationale du gouvernement de Keir Starmer. Restait encore à [achever le processus de rétrocession de l'archipel des Chagos à l'Île Maurice](#), enclenché à la fin de l'année 2024. C'est [chose faite depuis le 22 mai](#). Pour rappel, ce processus s'est heurté à plusieurs obstacles (outre les [oppositions politiques au sein du Royaume-Uni](#)), au compte desquels on peut inclure les [hésitations et changements de gouvernement mauriciens](#) ainsi, surtout, que des [critiques au sein de l'exécutif américain](#) directement concerné puisque l'archipel accueille une base militaire américaine depuis les années 1960. Il aura donc fallu attendre le feu vert de Donald Trump, finalement accordé au début du mois d'avril pour que les blocages disparaissent et que cette saga longue de plus d'un

demi-siècle s'achève. Outre la reconnaissance de la souveraineté exercée par l'Île Maurice sur l'archipel, cet accord prévoit le maintien de la présence britannique (et, donc, de la présence américaine) sur l'île principale (Diego Garcia) pour 99 ans, pour un coût total estimé à 3,9 milliards de livre. Il prévoit aussi l'impossibilité de repeupler l'archipel, vidé de ses habitants au moment de l'installation de la base militaire américaine (nous sommes revenue sur l'histoire récente



'Any minute now, Keir Starmer will leave £9bn somewhere round here'

© Matt Cartoon, Telegraph

de l'archipel dans une précédente édition de cette lettre, [en novembre 2024](#)). C'est d'ailleurs sur cette base que deux députées chagossiennes ont tenté de faire obstacle à la signature de l'accord, en saisissant la High Court le matin même. Si elles ont d'abord obtenu de la juridiction la [suspension du processus de signature](#), le temps d'organiser une audience un peu plus tard dans la journée, cette injonction a finalement été levée et l'accord signé. Si le [parti conservateur déplore toujours](#) la rétrocession de l'archipel, c'est peut-être parce que ses représentants ont la mémoire un peu courte - c'est en effet [James Cleverly](#), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement des gouvernements de Liz Truss et Rishi Sunak, qui a entamé les négociations qui ont finalement conduit à cet accord...

... et une actualité plus contrastée sur le plan interne

Nous l'avons indiqué un peu plus haut, le mois de mai a démarré par des élections - certes locales et certes très partielles. Nous renvoyons au [billet consacré à leurs résultats pour l'Observatoire pour leur analyse de fond](#), mais il n'est pas inutile de revenir rapidement sur leur issue. Dans l'ensemble, les résultats de ces élections s'inscrivent parfaitement dans les tendances des derniers scrutins de 2024 : la débâcle du parti conservateur se poursuit, tandis que la percée de *Reform UK* se confirme. Le parti de Nigel Farage continue donc de grignoter les territoires pourtant historiquement acquis au parti conservateur : alors que l'un obtient 648 élus supplémentaires, l'autre en perd 674 (et, avec eux, 107 des 140 conseils locaux que le parti conservateur contrôlait en 2021). La question de la survie du parti conservateur se pose désormais très explicitement, et [elle n'est pas seulement brandie par Nigel Farage lui-même](#). Les [figures de l'historique parti de droite britannique](#) appellent aux réformes, et leur leader, Kemi Badenoch, doit désormais [défendre non seulement sa place](#), mais aussi [celle de son parti au sein de l'opposition](#).

Si le parti travailliste limite la casse (tout en perdant tout de même 187 sièges), les signaux ne sont guère très positifs. La dynamique précaire des dernières élections générales se confirme. En l'absence de véritable réussite

sur le plan interne, le gouvernement de Keir Starmer a encore beaucoup à prouver aux électeurs. L'inflation sur les produits alimentaires [continue ainsi de monter pour le quatrième mois consécutif](#), accompagnée d'un [rebond de l'inflation annuelle en avril](#), ont ainsi poussé le gouvernement à des concessions et des pirouettes sur des mesures annoncées au début de l'année et devant conduire à des économies notables. Comme indiqué plus haut, c'est ainsi le [cas de la suppression du winter fuel payment](#), compensé par la [suspension jusqu'à l'automne](#) d'une mesure devant, quant à elle, limiter la pauvreté infantile en permettant aux parents d'obtenir des réductions d'impôts pour chaque enfant (jusqu'à présent, seuls les deux premiers enfants pouvaient être pris en compte) et par une [politique de réduction des aides sociales particulièrement critiquée au sein des rangs du parti travailliste](#).

Reste une promesse effectivement en cours de réalisation - celle de la nationalisation des chemins de fer et des entreprises de transport ferroviaire britannique. Keir Starmer a ainsi pu annoncer, le 25 mai, que South Western Railway (l'entreprise responsable des lignes reliant notamment Londres, Bristol, Exeter et la côte sud-ouest du Royaume-Uni) [était désormais intégrée à l'entreprise publique Great British Railways](#), qui a vocation à absorber toutes les autres sociétés privées auxquelles ont été confiée l'exploitation de portions des lignes ferroviaires d'Angleterre, d'Écosse et du pays de Galles. Les [prochaines sociétés concernées](#) seront C2C (qui exploitent les lignes entre Londres et Essex) en juillet, et Greater Anglia (qui exploite les lignes entre Londres, l'aéroport de Stansted, Cambridge et Norwich notamment) à l'automne. L'enjeu est de taille pour le gouvernement, puisque cette vague de nationalisation intervient pour mettre fin à l'insatisfaction des voyageurs et, surtout à la montée de prix du rail ([multiplié par cinq depuis sa la privatisation](#)).

Le mot (inattendu) de la fin

[Au milieu de la guerre qui l'oppose à Donald Trump](#), l'Université d'Harvard est au cœur d'une découverte majeure. Alors que sa Faculté de droit pensait avoir fait l'acquisition d'un simple fac-similé de la Magna Carta (acheté 27 dollars en 1946), les dernières

analyses réalisées sur le document ont révélé qu'il s'agissait d'un document original, le septième recensé parmi les versions du texte [éditées en 1300 par Edouard Ier](#), soixante-quinze ans après sa rédaction sous Jean sans Terre. Il aura donc fallu l'intuition d'un professeur d'histoire médiévale du King's College London suite à la consultation du document sur la base de données de la faculté de droit d'Harvard pour révéler la valeur réelle du document - qui dépasse donc, et de très loin, son prix d'achat.

Le refroidissement des relations avec les États-Unis ayant déjà conduit à [l'idée de récupérer la statue de la Liberté](#), peut-être que cette révélation donnera une ou deux idées aux universitaires britanniques, au cas où le *deal* signé avec Donald Trump ne survive pas à ses voltes-faces...

